

Communiqué de presse 19 juin 2017

L'assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif « **ADMD-L, association pour le droit de mourir dans la dignité Lëtzebuerg** » s'est tenue le 17 juin 2017 à 15 heures à Luxembourg.

Les membres de l'assemblée générale approuve à l'unanimité le nouveau Logo : « ADMD-L » devient « **Mäi Wëllen, mäi Wee, Association pour le droit de mourir dans la dignité Lëtzebuerg** ». Un nouveau site web a été mis en ligne : [www.mwmw.lu](http://www.mwmw.lu), ainsi qu'une page Face Book afin d'atteindre plus de jeunes pour lesquels le sujet de l'euthanasie et d'assistance au suicide concerne également.

Nouveau Service : Grace à une convention obtenue cette année auprès du Ministère de la Famille, l'association a pu engager une psycho-oncologue à temps partiel qui sera chargée du nouveau "service d'écoute et d'accompagnement Mäi Wëllen, Mäi Wee » [h.neises@mwmw.lu](mailto:h.neises@mwmw.lu) . Ce service fait écho aux attentes des membres de l'association. Il contient trois grands volets. Le 1<sup>er</sup> « pré » : grand public : L'information sur la « fin de vie » et la loi ; personnalisé : informations, conseils et accompagnement de consultations médicales. 2<sup>ème</sup> « péri » : lors de l'acte, accompagnement du patient et de ses proches. 3<sup>ème</sup> « post » : Le soutien aux proches par des informations personnalisées sur les divers services existants de professionnels autour du deuil.

Le dossier de soins partagés tant demandé par l'association va enfin être réalité : Le service E-Santé va le rendre actif. Il sera accessible aux hôpitaux/cliniques et médecins afin de visualiser le parcours médical du patient en un coup d'œil et facilitera un établissement rapide d'un diagnostic . Autre avantage pour le patient : Il pourra y noter ses souhaits concernant sa disposition de fin de vie.

Formulaire unique : Le ministère de la Santé a exprimé son souhait que les acteurs s'occupant de fin de vie se mettent ensemble. Cela ouvre une nouvelle perspective pour l'association « Mäi Wëllen, Mäi Wee », qui est d'avis que ce n'est pas les soins palliatifs ou l'euthanasie et l'assistance au suicide, mais les soins palliatifs et l'euthanasie et l'assistance au suicide, les deux étant une suite logique pour le confort du patient. Un 1<sup>er</sup> contact a déjà eu lieu entre la Fondation Cancer, l'association OMEGA et Mäi Wëllen, Mäi Wee. Les directives anticipées (demande de soins palliatifs) et la disposition de fin de vie (demande d'euthanasie et d'assistance au suicide) seront regroupées dans un seul et même formulaire !

Consultation médico éthique : Le ministère de la Santé a mis en place une plate forme « fin de vie » début de cette année. Elle regroupe tous les acteurs concernés qui se réunissent régulièrement pour échanger et améliorer l'état actuel de la loi. « Mäi Wëllen, Mäi Wee », qui fait partie de cette plate-forme, espère beaucoup de ces échanges qui souhaite obtenir la création d'une « consultation médico-éthique » où le patient pourra trouver des professionnels de la médecine pour consulter sur leur fin de vie.

Perspectives et revendications de l'association :

Nomenclature : les médecins ne peuvent pas facturer une consultation autour (et de l'acte) de l'euthanasie ou d'assistance au suicide faute d'indicateur de valeur respective qui permettrait aux assurés le remboursement des soins. « Mäi Wëllen, Mäi Wee » œuvre auprès du CNS pour l'obtenir.

Obligation pour le médecin de trouver lui-même un confrère. « Mäi Wëllen, Mäi Wee » va demander au collègue médical de mettre dans leur mission que en cas où un médecin refuse de pratiquer l'euthanasie et l'assistance au suicide, soit obligé de trouver un confrère pour le remplacer, tout comme dans la loi du « droit du patient » et de la loi des « soins palliatifs ».

Enfin, le Conseil ayant appelé à une AG extraordinaire, ce 17 juin à 16 heures, pour le vote de la refonte des statuts de l'association afin de faciliter l'obtention du statut d'utilité publique, le quorum n'ayant pas été atteint, Le Conseil d'Administration de «**Mäi Wëllen, Mäi Wee, association pour le droit de mourir dans la dignité Lëtzebuerg** » appelle ses membres à une deuxième assemblée générale extraordinaire dans les semaines qui viennent. Une invitation leur sera envoyée personnellement.

Jean-Jacques SCHONCKERT, président [www.mwmw.lu](http://www.mwmw.lu)